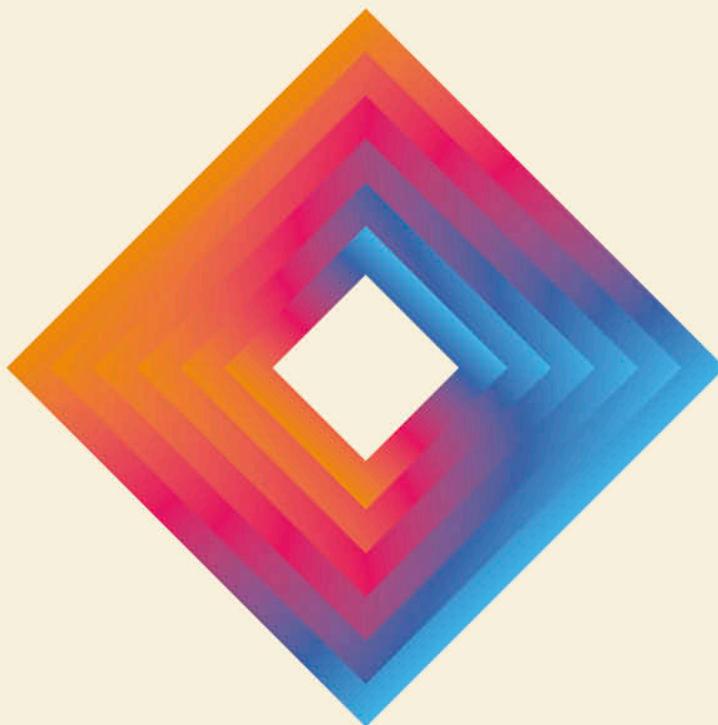


L'ESSENTIEL DU DROIT CONSTITUTIONNEL



40 fiches

Benoît Haudrechy

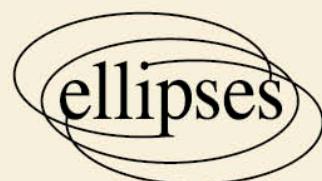


Table des matières

Préface	3
Partie I	
Le droit constitutionnel, un ensemble de règles qui fondent l'État de droit.....	7
Fiche 1 Les sources du droit constitutionnel.....	9
Fiche 2 Les normes constitutionnelles au sommet d'un principe de hiérarchie des normes.....	17
Fiche 3 La protection constitutionnelle des libertés et droits fondamentaux.....	23
Fiche 4 La naissance d'un contrôle de constitutionnalité en France.....	29
Fiche 5 Le système représentatif: types de suffrage et modes de scrutin.....	37
Fiche 6 Les formes de l'État: États unitaires, États fédéraux.....	45
I. État unitaire et État fédéral: deux formes d'organisation de l'État qui traduisent des conceptions variables de la souveraineté	46
II. En pratique, deux modèles qui peuvent se rapprocher à l'aune de nouvelles aspirations de prise en compte des réalités locales.....	48
Fiche 7 Les principaux systèmes institutionnels étrangers.....	55
I. Les formes de séparation des pouvoirs, entre autonomie et collaboration des institutions	55
II. L'organisation territoriale du pouvoir : entre unité de l'État et autonomie des entités locales	57

Fiche 8	
La Constitution, expression de la souveraineté de l’État	65
I. La souveraineté nationale appartient au peuple	66
II. Une souveraineté conciliée avec les engagements internationaux de la France	67
Partie II	
Droit constitutionnel de la Ve république	73
Fiche 9	
La naissance de la Ve République, une réponse à l’instabilité des régimes antérieurs	75
I. Une transition rapide précipitée par les événements politiques	76
II. L’avènement de la Ve République	80
Fiche 10	
Un régime qui s’est constamment renouvelé: 25 révisions constitutionnelles ont abouti	87
I. La révision constitutionnelle du 29 octobre 1974	88
II. La révision constitutionnelle du 4 août 1995	89
III. L’exceptionnelle ampleur de la révision du 23 juillet 2008	90
IV. Un texte devenu difficile à modifier	92
Fiche 11	
L’article 89 de la Constitution : les modalités de révision de la Constitution prévues par la Constitution elle-même	99
I. L’initiative des révisions constitutionnelles est partagée	101
II. Les assemblées doivent impérativement adopter un texte de loi constitutionnelle en termes identiques	102
III. Une ratification définitive nécessaire pour confirmer définitivement l’entrée en vigueur de la révision constitutionnelle	103
Fiche 12	
Les révisions de la Constitution ayant abouti sur des fondements autres que l’article 89	105
Fiche 13	
La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008	109
I. Une révision constitutionnelle qui desserre partiellement un étau en place sur le parlement depuis 50 ans	109
II. Une révision constitutionnelle qui conforte la place des citoyens	111

Fiche 14	
Le Président de la République, un pouvoir public constitutionnel au statut particulier	113
I. Une élection du Président de la République destinée à lui conférer une forte légitimité	114
II. Le mandat présidentiel	116
Fiche 15	
Le Président de la république : des attributions au-delà de ce que les textes pourraient laisser penser	123
I. Les pouvoirs propres, non soumis à la règle du contreseing	124
II. Les pouvoirs soumis à la règle du contreseing	131
Fiche 16	
Le recours à l'article 16 de la Constitution par le Président de la République	137
I. Formellement, le recours à l'article 16 est subordonné à deux séries de conditions laissant toutefois au Président une grande marge d'appréciation	137
II. Deux révisions constitutionnelles ont eu, plus ou moins explicitement, un impact sur le recours à l'article 16	139
Fiche 17	
Le domaine de la loi	141
Fiche 18	
Le processus d'adoption des lois ordinaires	147
I. Une initiative de la loi en apparence partagée entre les membres du parlement et le Gouvernement	148
II. Un processus d'examen de la loi ordinaire paradoxalement maîtrisé par le Gouvernement	154
Fiche 19	
Les processus législatifs spécifiques	167
I. Les lois organiques	168
II. Les lois constitutionnelles	171
III. Les lois référendaires	172
Fiche 20	
Les textes financiers	177
I. Les projets de lois de finances (PLF) et les projets de loi de financement de la sécurité sociale : des textes très spécifiques quant à leur cheminement législatif	177
II. Les autres types de textes financiers	183

Fiche 21	
Les ordonnances	189
Fiche 22	
Les commissions mixtes paritaires	193
Fiche 23	
L'entrée en vigueur de la loi	199
I. La suspension du délai de promulgation résultant d'une saisine <i>a priori</i> du Conseil constitutionnel	199
II. La suspension du délai de promulgation en raison d'une demande de nouvelle délibération	200
Fiche 24	
Le Gouvernement, un pouvoir public constitutionnel non élu dont les membres sont désignés par le Président de la République	203
I. Une organisation gouvernementale conçue pour servir la volonté du Président de la République	203
Fiche 25	
Le Gouvernement, un acteur responsable devant le Parlement mais aux prérogatives prééminentes	211
I. Les moyens d'action du Gouvernement dans sa fonction exécutive	211
II. Les moyens d'action du Gouvernement dans ses relations avec le Parlement	212
Fiche 26	
Les mécanismes de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement	217
I. Les questions parlementaires et les missions d'information : le mode traditionnel de contrôle	219
II. Les commissions d'enquête	221
Fiche 27	
Un attachement au Parlement bicaméral	229
I. Les exceptions monocamérales en France : des précédents peu reluisants quant au respect de la personne humaine	229
II. Le bicamérisme, une caractéristique quasi constante des institutions françaises	230
Fiche 28	
Le droit de dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République	237
Fiche 29	
La faculté de l'Assemblée nationale d'adopter une motion de censure	241

Fiche 30	
Les collectivités territoriales dans la Constitution de 1958	247
I. Les collectivités territoriales de droit commun	247
II. La spécificité des collectivités territoriales ultramarines	249
Fiche 31	
Les groupes politiques dans les assemblées parlementaires	253
Fiche 32	
Le droit d'amendement	259
I. Une faculté d'amender essentielle dans le processus législatif	259
II. Un droit d'amender encadré par des règles précises	260
Fiche 33	
Le statut des parlementaires	267
I. Le statut des parlementaires	267
II. La vie des assemblées	271
Fiche 34	
Justice et Constitution	279
I. La séparation stricte entre pouvoir politique et autorité judiciaire	279
II. Le rôle essentiel et évolutif de l'autorité judiciaire	281
Fiche 35	
La question prioritaire de constitutionalité	287
Fiche 36	
Le Conseil constitutionnel, juge électoral	293
I. Le Conseil constitutionnel, juge des élections nationales	293
II. Le Conseil constitutionnel veille à la régularité des opérations référendaires nationales	296
Fiche 37	
La composition et le fonctionnement du Conseil constitutionnel	301
I. Des modalités de désignation conférant une indéniable légitimité aux membres du Conseil constitutionnel	302
II. Des modalités de fonctionnement et un statut qui contribuent également à la légitimité des membres du Conseil constitutionnel	305
Fiche 38	
Le Conseil économique, social et environnemental	311
I. Un organe qui remplit trois missions principales	311
II. Une composition destinée à permettre l'expression des corps intermédiaires	312

Fiche 39	
Le Défenseur des droits	317
I. Une autorité administrative dont l'indépendance est garantie afin d'objectiver son action	317
II. Une autorité administrative indépendante chargée de cinq missions principales	319
Fiche 40	
2024, une année intense sur le plan institutionnel, et miroir (inversé) de l'année 1962	321
I. 1962 et 2024: des similitudes institutionnelles troublantes	322
II. 1962 et 2024: malgré le parallélisme institutionnel, des conséquences politiques diamétralement opposées	324
Annexe	331